

TITRES DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

L'investisseur supporte le risque de crédit de NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 17 octobre 2014), émetteur des titres.

ALMÉRIA

DÉCEMBRE 2014



Almería Décembre 2014 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 8 décembre 2014 au 31 janvier 2015 en assurance-vie (jusqu'au 5 février 2015 en compte-titres). La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Almería Décembre 2014 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part sont des entités juridiques distinctes.

Communication à caractère promotionnel

**FEDERAL
FINANCE** 

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

EN QUELQUES MOTS

Almería Décembre 2014 est un produit de placement d'une durée maximale de 8 ans, présentant un risque de perte en capital et ayant les caractéristiques suivantes :

- Une indexation au marché des valeurs à haut rendement de dividendes de la zone Euro via l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis).
- Un remboursement automatique anticipé ou à l'échéance, majoré d'une prime correspondant au maximum entre la performance enregistrée de l'indice et un coupon de 7 % par année écoulée, si à l'une des Dates d'Observation le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que l'indice n'a pas baissé de plus de -40 % par rapport à son Niveau Initial (niveau final supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial).
- Un risque de perte en capital à l'échéance en cas de forte baisse de l'indice (niveau final inférieur à 60 % de son Niveau Initial).
Par exemple, si l'indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %.

En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

Les termes "Capital Initial" ou "Capital initialement investi" utilisés dans cette brochure désignent le capital investi hors frais de souscription et autres commissions. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Observation Finale (le 31 janvier 2023) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- **Almería Décembre 2014 offre une performance correspondant au maximum entre la performance enregistrée de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 et un coupon de 7% par année écoulée** si, à l'une des Dates d'Observation, l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- L'investisseur bénéficie d'un **retour sur investissement potentiellement rapide** (à partir de la 1^{ère} Date d'Observation, en année 2) avec obtention d'une prime si, à l'une des Dates d'Observation, la performance de l'indice est supérieure ou égale à son Niveau Initial.
- En cas de **forte hausse de l'indice** à l'une des Dates d'Observation, **la prime pour l'investisseur n'est pas limitée** : le gain versé correspond au maximum entre la performance enregistrée de l'indice et un coupon de 7% par année écoulée.
- **Le capital est remboursé à l'échéance** en cas de baisse limitée de l'indice dès lors qu'au terme de la 8^{ème} année, son niveau de clôture est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- **Almería Décembre 2014 présente un risque de perte du capital initialement investi** (perte partielle ou totale selon les conditions) :
 - En cours de vie, en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.
 - À l'échéance, l'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé plus de 40% par rapport à son Niveau Initial. Cette perte peut être totale.
 - Le rendement du produit à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 autour du seuil de 60% de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 2 à 8 ans.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions** composant l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 : la performance d'un indice "dividendes non réinvestis" est inférieure à celle d'un indice "dividendes réinvestis".

Pendant la période de commercialisation (du 8 décembre 2014 au 5 février 2015), le prix d'achat des titres progressera selon un taux fixe annuel de 1%.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

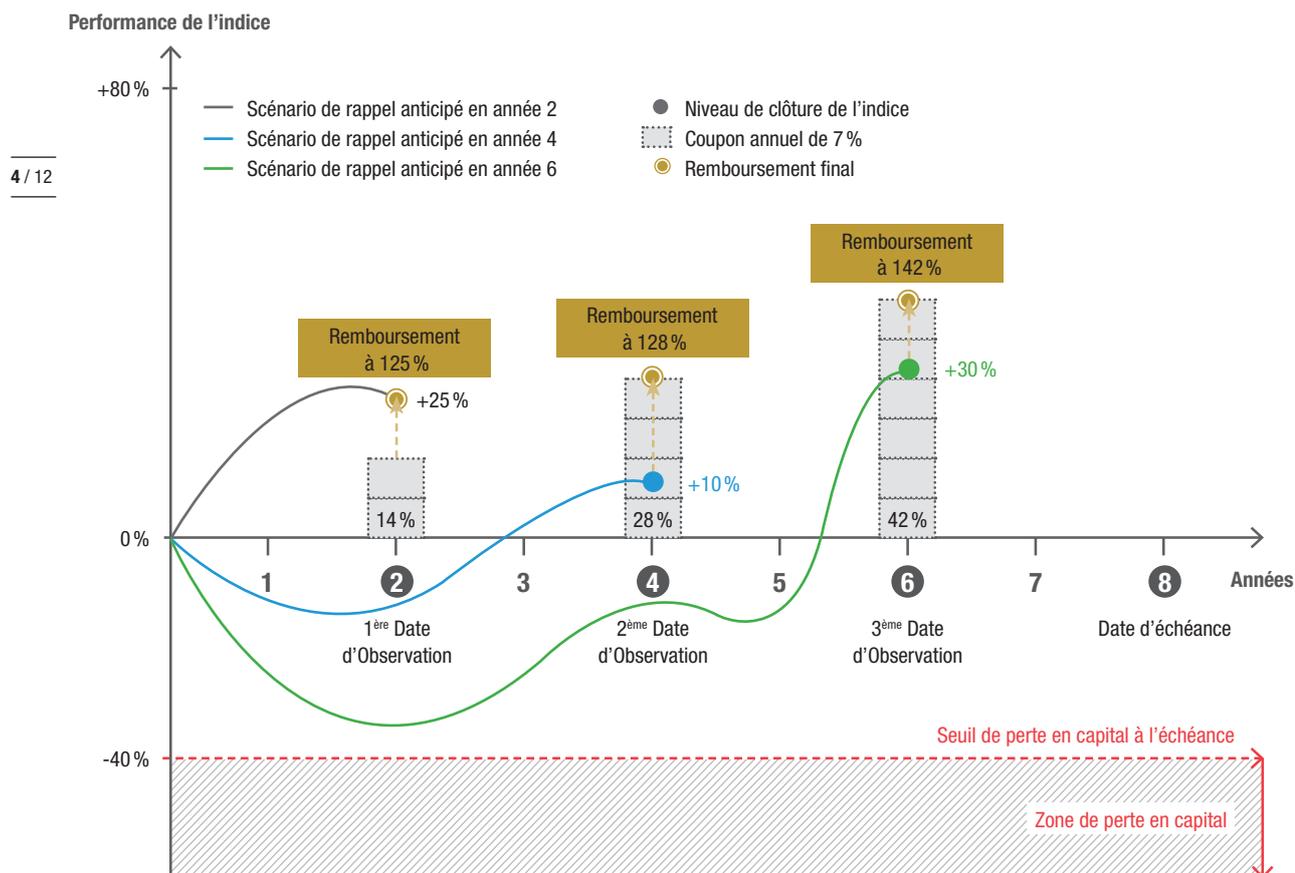
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ACTIVABLE DÈS LA 2^{ÈME} ANNÉE

Aux années 2, 4, ou 6, à chaque Date d'Observation⁽¹⁾, dès lors que le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX[®] Select Dividend 30 est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

- Le capital initialement investi,
- augmenté d'une prime correspondant au maximum entre la performance de l'indice et un coupon de 7 % par année écoulée.
(Soit un TRA⁽²⁾ minimum de 5,83 %⁽³⁾)

SCÉNARIOS POSSIBLES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.



Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (en année 2, 4 ou 6) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation, l'indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Alméria Décembre 2014 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT FINAL

À l'échéance des 8 ans, le 31 janvier 2023, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

- **Le capital initialement investi,**
- **augmenté d'une prime correspondant au maximum entre la performance de l'indice et un coupon de 7 % par année écoulée soit un gain minimum de 56 %.**
(Soit un TRA⁽²⁾ minimum de 5,58 %⁽⁴⁾)

Cas médian

Si le niveau de EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à 60 % mais inférieur à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

- **Le capital initialement investi.**
(Soit un TRA⁽²⁾ de 0 %)

Cas défavorable

Si le niveau de EURO STOXX® Select Dividend 30 est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit :

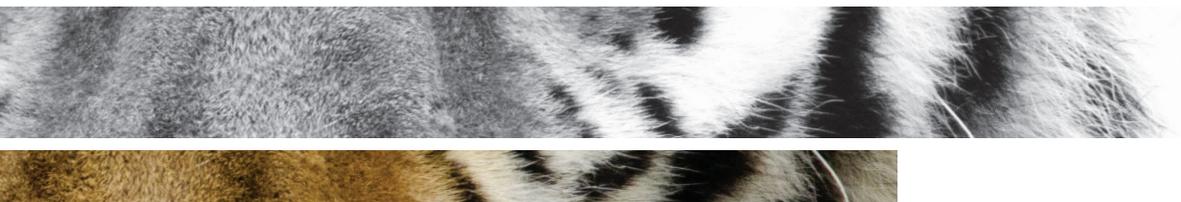
- **Le capital initialement investi diminué de la performance finale de l'indice.**
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

⁽¹⁾ 31 janvier 2017, 31 janvier 2019, 29 janvier 2021, 31 janvier 2023.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 7 % par année écoulée, soit 42 % si le remboursement automatique anticipé intervient en année 6.

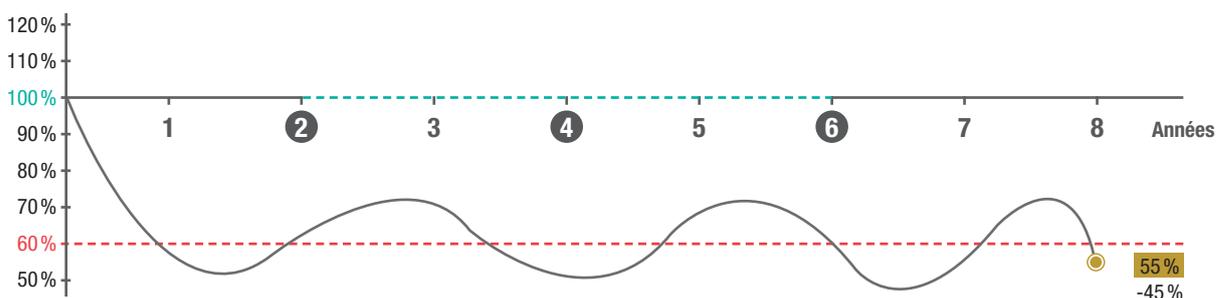
⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 7 % par année écoulée, soit 56 % à l'échéance des 8 ans.



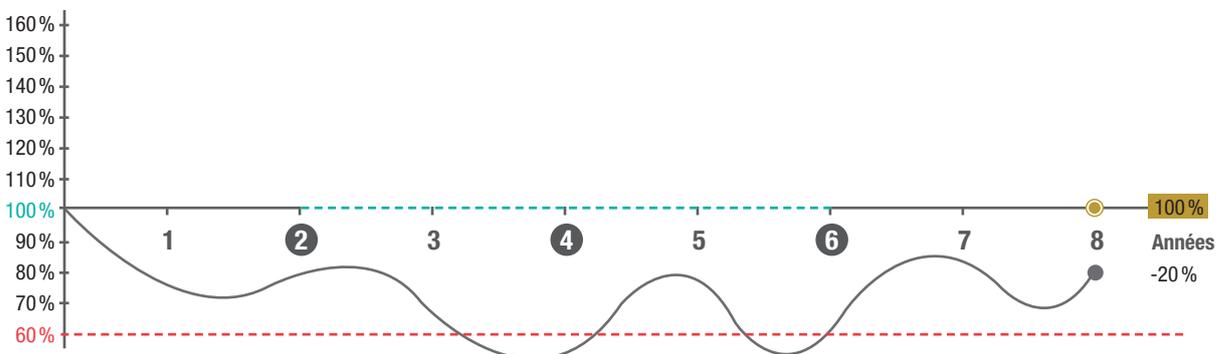
ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

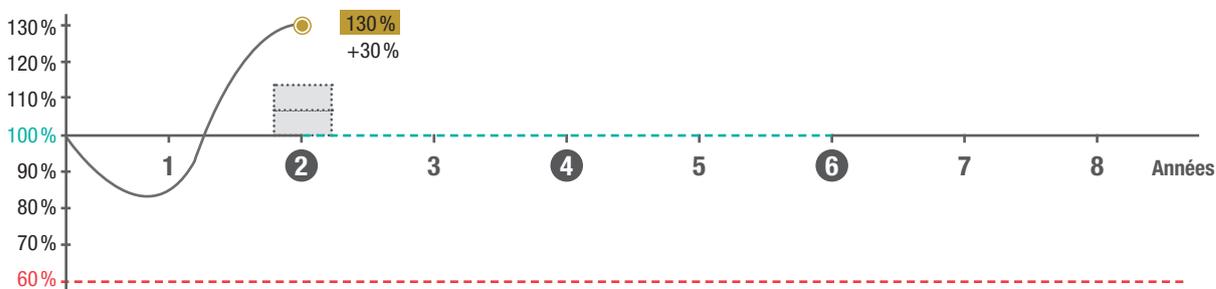
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 8^{ÈME} ANNÉE (SUPÉRIEURE À -40%)



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 8^{ÈME} ANNÉE (INFÉRIEURE À -40%)



SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE LA 2^{ÈME} ANNÉE





- Au cours des années 2, 4 et 6, à chaque Date d'Observation, le niveau de clôture de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de -45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 55 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, soit une perte de 45 %.

Remboursement final : 55 %

TRA⁽¹⁾ : -7,04 %

- Au cours des années 2, 4 et 6, à chaque Date d'Observation, le niveau de clôture de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le Niveau de clôture de l'indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de -20 %) : l'investisseur reçoit son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la faible performance de l'indice à l'échéance, il est remboursé à 100 %.

Remboursement final : 100 %

TRA⁽¹⁾ : 0 %

- À la première Date d'Observation (année 2), le niveau de clôture de l'indice est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial plus une prime correspondant au maximum entre la performance de l'indice (+30 %) et un coupon de 7 % par année écoulée (soit 14 % pour un remboursement anticipé en année 2). Dans ce scénario l'investisseur bénéficie de la bonne performance de l'indice, il est remboursé à 130 %.

Remboursement final : 130 %

TRA⁽¹⁾ : 12,73 %

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Actuariel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'INDICE EURO STOXX® SELECT DIVIDEND 30

UN INDICE INDEXÉ SUR DES VALEURS À HAUT RENDEMENT DE DIVIDENDES DE LA ZONE EURO (INDICE PRICE RETURN - DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 en fait partie et permet d'investir sur les 30 actions versant les dividendes les plus élevés de la zone Euro.

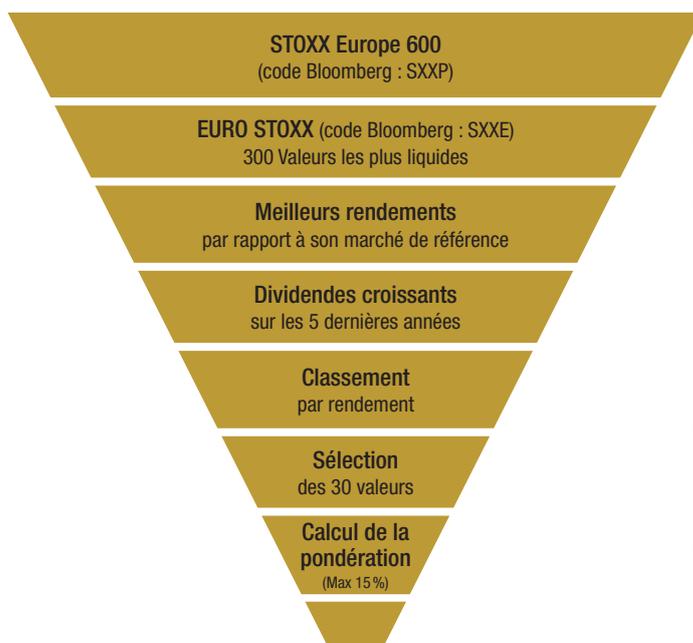
Les dividendes versés par les actions composant l'indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Quelles sont les spécificités de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ?

- **Un univers d'investissement diversifié** : les actions composant l'indice sont sélectionnées parmi **les 300 valeurs les plus liquides de la zone euro** et selon des critères qualitatifs tels que le bénéfice par action et l'évolution historique positive du dividende par action au cours des dernières années.
- **Une pondération dynamique de la composition de l'indice** : une sélection de valeurs revue annuellement (chaque mois de mars) pour ne retenir que celles offrant les plus gros rendements de dividendes. Afin de conserver une diversification importante, **chaque valeur ne peut dépasser 15% de la pondération de l'indice.**

8 / 12

COMMENT L'INDICE EST-IL CONSTRUIT ?



Indice EURO STOXX® Select Dividend 30
code ISIN : CH0020751589

L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est composé des 30 valeurs proposant les meilleurs rendements de dividendes parmi celles composant l'indice EURO STOXX® (ticker : SXXE Index).

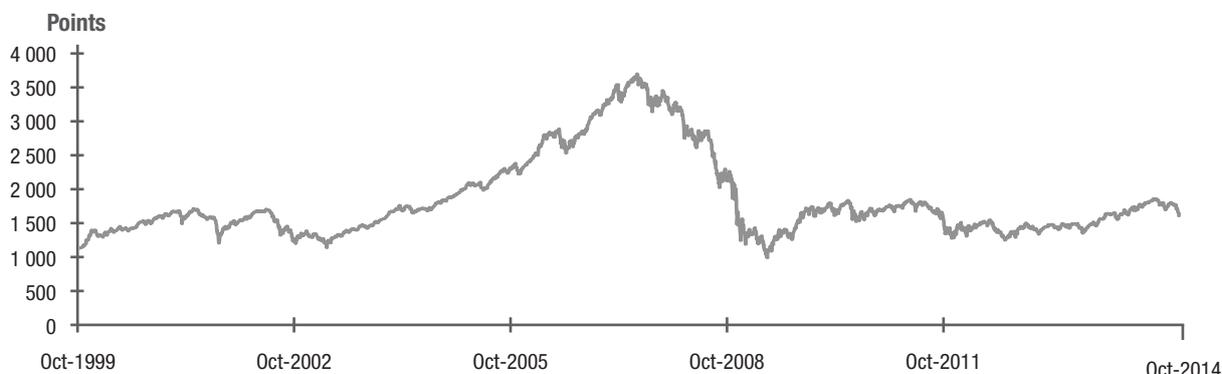
Un classement est effectué en fonction des valeurs dont le rendement de dividendes est le plus élevé par rapport à son marché de référence (voir documentation STOXX pour plus de détails).

Les valeurs composant l'indice sont ensuite **pondérées en fonction du rendement du dividende net distribué**, les valeurs les plus généreuses surpondèrent l'indice.

S'agissant d'un indice "Price", **sa performance dépend uniquement des variations du cours des actions composant l'indice.**

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX® SELECT DIVIDEND 30

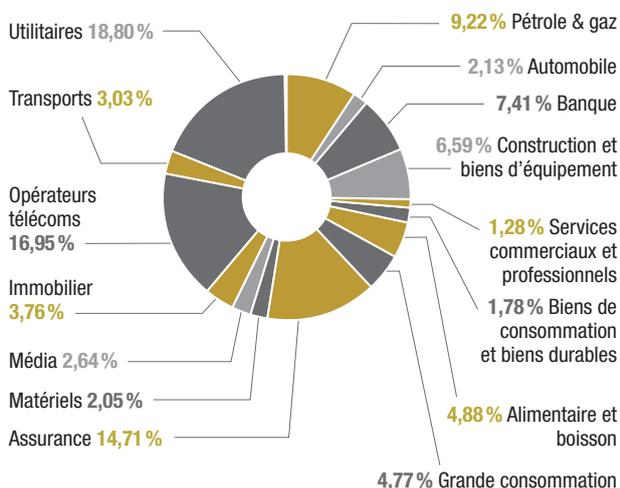


VALEURS COMPOSANT L'INDICE AU 15 OCTOBRE 2014

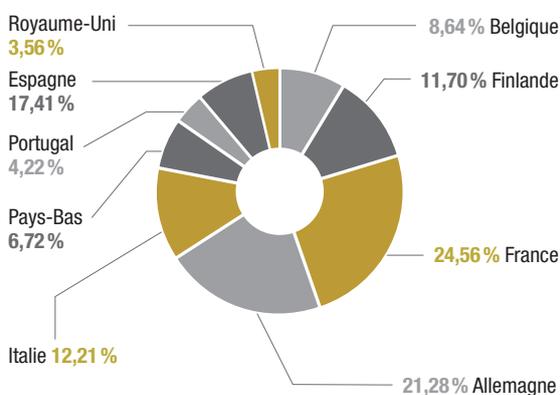
Nom	Pondération	Nom	Pondération
Belgacom SA	8,64 %	Hannover Rueck SE	2,98 %
Banco Santander SA	7,41 %	Vivendi SA	2,94 %
Orange SA	5,38 %	Allianz SE	2,86 %
E.ON SE	5,31 %	AXA SA	2,74 %
Snam SpA	4,66 %	Wolters Kluwer NV	2,64 %
Fortum OYJ	4,60 %	Koninklijke Ahold NV	2,59 %
Eni SpA	4,52 %	Kesco OYJ	2,29 %
EDP - Energias de Portugal SA	4,22 %	Daimler AG	2,14 %
Unibail-Rodamco SE	3,76 %	BASF SE	2,05 %
Metso OYJ	3,38 %	Vinci SA	1,78 %
Unilever NV	3,25 %	Kering	1,78 %
Total SA	3,21 %	Suedzucker AG	1,51 %
Muenchener Rueckversicherungs AG	3,14 %	Fugro NV	1,49 %
Atlantia SpA	3,03 %	Wartsila OYJ Abp	1,42 %
SCOR SE	3,00 %	Bilfinger SE	1,28 %

9 / 12

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : STOXX Index Guide 2014 et Bloomberg au 15/10/2014.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument financier	Titre de créance présentant un risque de perte en capital
Nature juridique	Obligation de droit français
Émetteur	Natixis (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 17 octobre 2014)
Période de commercialisation	Du 8 décembre 2014 (9h00) au 31 janvier 2015 (12h00) en assurance-vie (jusqu'au 5 février 2015 (12h00) en compte-titres)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012224574
Valeur nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum
Sous-jacent	Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (code ISIN : CH0020751589)
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription progressera de 99,84 % à 100 % de la valeur nominale pendant la période de commercialisation (équivalant à une progression annuelle de 1 %).
Date d'Émission et de Règlement	8 décembre 2014
Date de Détermination Initiale	5 février 2015
Dates d'Observation	31 janvier 2017, 31 janvier 2019, 29 janvier 2021
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	14 février 2017, 14 février 2019, 12 février 2021 (Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 4 et 5)
Date d'Observation Finale	31 janvier 2023
Date d'échéance	14 février 2023
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 5 février 2015
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la "Société") sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) dont le montant maximum est égal à 1,50 % du montant des titres effectivement placés.
Documentation juridique	Le prospectus de base relatif au programme d'émission des titres, approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le visa 14-211, est disponible sur le site de l'émetteur (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives de l'Émission relatives aux titres sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site internet de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de Risques" du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.



AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.
Distribution en Compte-titres sans restriction via le réseau Arkéa Banque Privée - Restriction en Compte-titres via d'autres banques privées et CGPI .

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Natixis paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du produit : seule Natixis s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocage de la position de Natixis liés à ce rachat. Natixis et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'Indice : l'Indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Natixis. Natixis n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Disclaimer de l'Indice EURO STOXX Select Dividend 30® : EURO STOXX Select Dividend 30® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance-Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'assurance-vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de comptes) : les titres peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Les caractéristiques de l'Instrument financier telles que décrites dans cette brochure ne sont pas celles de l'assureur, mais celles de l'Émetteur.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 3 décembre 2014 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site internet de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives sont aussi disponibles sur le site de Federal Finance (www.federal-finance.fr). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

FEDERAL FINANCE

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 20 747 030 euros

Siège social : 1, allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

Adresse postale : BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9

Siren 318 502 747 RCS Brest

Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS,
n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé
par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et
de Résolution TVA : FR 53 318 502 747.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires
sur le site www.federal-finance.fr

**FEDERAL
FINANCE** 
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA